

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 24 Octobre 2017

*** Aménagement du Bourg**

Les travaux concernant l'aménagement du Bourg débuteront vers le 15 novembre 2017 par la Société EIFFAGE de Pontivy. Une zone de circulation à vitesse limitée à 30 km/h va être aménagée dans le Bourg de Commune. Une parcelle de terrain va être acquise à un particulier dans le cadre de ces travaux d'aménagement du Bourg.

*** PLUI-H de Loudéac Communauté Bretagne Centre**

Le Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) a été approuvé par le conseil communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre le 05 septembre 2017.

*** Statuts de Loudéac Communauté Bretagne Centre**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des statuts de la nouvelle communauté de Communes « Loudéac Communauté Bretagne Centre ».

Après en avoir délibéré, il a approuvé les statuts de Loudéac Communauté Bretagne Centre, tels qu'ils ont été présentés.

*** Approbation du montant définitif des attributions de compensation**

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des Communes membres et de leur EPCI, lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de l'EPCI au titre de l'année 2017, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes ou à l'intercommunalité, tels qu'ils ont été présentés.

*** Tarifs de redevance d'assainissement collectif pour l'année 2018**

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour l'année 2018 les tarifs de redevance d'assainissement collectif facturés par VEOLIA Eau :

- Part fixe	=	128 € TTC	facturée en deux fois dans l'année
- Part variable	=	1,40 € TTC	du m ³